



RAPPORT ANNUEL 2022



SOMMAIRE :

- 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE**
- 2. NOS ENGAGEMENTS**
 - A. DROITS HUMAINS**
 - B. APPROVISIONNEMENT**
 - C. ETHIQUE**
 - D. CULTURE**
- 3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**
- 4. LEXIQUE**

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Au cœur de la place Vendôme, Chaumet réalise des créations de joaillerie exceptionnelles empreintes de grâce et de caractère. Élégant et audacieux, le style intemporel des pièces de la Maison ne cesse d'évoluer au fil des époques et des influences du monde, alliant tradition et modernité. Dans l'atelier de Haute Joaillerie, les artisans transmettent leur savoir-faire pour créer des chefs-d'œuvre de légèreté et de mouvement, dont les diadèmes sont la signature. Une virtuosité unique sans cesse réinventée depuis plus de 240 ans. La joaillerie et l'horlogerie sont fabriquées grâce à notre réseau externe de fournisseurs situés principalement en France, Italie et Suisse.

Chaumet est affilié au Groupe LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE (« LVMH »). CHAUMET INTERNATIONAL S.A. est composé de ses filiales : CHAUMET KOREA LLC, CHAUMET LONDON LIMITED, CHAUMET AUSTRALIA PTY LTD, CHAUMET IBERIA SLU, CHAUMET MIDDLE-EAST FZCO, CHAUMET HORLOGERIE SA (Suisse), CHAUMET MONACO SAM, CHAUMET EAU TRADING LLC, CHAUMET KUWAIT WLL, CHAUMET ARABIA LTD, qui seront ci-après dénommé Groupe CISA. Le Groupe CISA est présent sur cinq marchés principaux : l'Europe, le Japon, la zone Asie Pacifique, le Moyen-Orient et la Chine avec un réseau de 76 boutiques à travers le monde, en fin d'année 2022.

2. NOS ENGAGEMENTS

A. DROITS HUMAINS

Le respect des droits de l'homme est un élément essentiel de la vision et des valeurs du Groupe CISA. Conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notre Groupe CISA s'engage à respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte internationale des droits de l'Homme (ONU) et dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail. Nous respectons les principes directeurs de l'OCDE. Nous nous engageons également à respecter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La responsabilité de respecter les droits de l'Homme est considérée comme une attente de base pour tous les employés, partenaires, fournisseurs, entrepreneurs et autres parties directement liées à ses opérations, produits ou services.

Nos engagements sont décrits dans notre politique de droits humains, disponible sur notre site internet.

Le groupe LVMH fournit également chaque année un rapport RSE, vérifié par les auditeurs externes du Groupe, analysant ses engagements et ses réalisations en termes de développement des talents et des compétences (préserver l'expertise stratégique, transmettre les savoir-faire artisanaux traditionnels) ; de prévention des discriminations et de respect de l'individualité, de la diversité et de l'inclusion ; d'amélioration continue de la qualité de vie sur le lieu de travail (amélioration des conditions de travail, soutien à la flexibilité et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée) ; de garantie de salaires équitables ; de soutien aux communautés

locales. Pour l'élaboration de ce rapport, la Maison Chaumet fournit chaque année un reporting RSE au groupe LVMH sur ces thématiques.

Conformément à la guidance du RJC, une analyse de risques de nos droits humains a été réalisée, en prenant en compte notamment les sujets de la non-discrimination et du harcèlement. Nous n'avons décelé aucun risque nécessitant la mise en place d'un plan d'action. Néanmoins tous ces risques seront revus annuellement et complétés si nécessaire.

B. APPROVISIONNEMENT

Le Groupe CISA est conscient des conséquences sociales potentielles de ses activités, liées en particulier à l'approvisionnement en matières premières. Pour cette raison, l'entreprise a défini sa politique d'approvisionnement responsable (disponible sur notre site internet) pour exercer ses activités de manière éthique et dans le respect des droits de l'Homme.

Le Groupe CISA demande à ses fournisseurs de se conformer aux principes éthiques qui figurent dans le **Code de conduite fournisseurs** LVMH (disponible sur internet) et de s'assurer du respect de ces principes par leurs propres fournisseurs et sous-traitants. L'obligation d'accepter et de respecter le Code de conduite fournisseurs fait partie des conditions contractuelles. Ce Code de conduite veille au respect des droits humains fondamentaux : prohibition du travail des enfants, prohibition du travail forcé et illégal, prohibition des discriminations et du harcèlement. Il précise les conditions de rémunérations, les horaires de travail, la liberté syndicale, et la protection des communautés locales. Il détaille aussi la conformité et performance environnementale de nos opérations. Enfin, il précise les exigences en matière d'éthique et d'intégrité des affaires (lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, cadeaux et invitations, situations de conflits d'intérêts, respect de la concurrence ...)

Le Groupe CISA est membre certifié du **RJC** (Responsible Jewellery Council) depuis 2005. Cette organisation permet de promouvoir des pratiques responsables dans le secteur de la Bijouterie-Joaillerie. Cette certification audite notre Maison sur nos pratiques éthiques, sociales et environnementales et s'assure que nous respectons les droits de l'homme d'un bout à l'autre de notre filière. Une attention particulière est portée à la production d'articles de joaillerie : à ce titre, nous confirmons notre engagement à agir de manière responsable et à collaborer avec des fournisseurs de confiance implantés dans des pays signataires du **Processus de Kimberley**, une initiative réunissant les gouvernements, l'industrie et la société civile et ayant pour but de prévenir la circulation des diamants de conflits grâce à un système de certification international.

Le Groupe CISA s'engage à mettre en place le processus en cinq étapes du guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Dans le cadre de son devoir de diligence, le Groupe CISA a mis en place un système de gestion de l'évaluation de ses risques, et bénéficie du mécanisme de gestion des griefs du groupe LVMH, qui vise à prévenir ou à atténuer les conséquences négatives liées à nos pratiques d'approvisionnement.

EVALUATION DES RISQUES

En association avec LVMH et les principes portés par le Responsible Jewellery Council, Chaumet contrôle les risques sociaux et des droits de l'Homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Afin de réaliser notre évaluation des risques, nous demandons à nos fournisseurs de remplir un questionnaire d'auto-évaluation abondant, entre autres, les sujets suivants : management du devoir de diligence, évaluation des risques alignée avec l'OCDE, certifications obtenues, respect des principes directeurs de l'ONU à propos des droits de l'Homme. Pour rappel l'ensemble de nos fournisseurs doivent signer notre Code de conduite fournisseurs.

À cette fin, Chaumet a mis en place une évaluation des risques sur sa chaîne d'approvisionnement ainsi qu'un plan d'actions associé en fonction du niveau de risque établi.

Grâce aux réponses des fournisseurs au questionnaire et grâce à la connaissance des activités des fournisseurs ainsi que de leur niveau de certification (ex : RJC) Chaumet a recensé les risques éventuels. En 2022, aucun risque particulier n'a été identifié.

Le Code de conduite LVMH inclut une clause de contrôle, se réservant ainsi le droit d'audit de nos fournisseurs sur tous les principes énoncés dans ce dernier. Les fournisseurs doivent s'engager à améliorer ou à résoudre les non-conformités identifiées. Par conséquent, l'entreprise travaille à renforcer ses procédures et processus internes en portant une attention particulière à l'approvisionnement en or, diamants et pierres de couleurs grâce à la mise en œuvre d'un processus de devoir de diligence tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en accord avec le guide OCDE du devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

C. ETHIQUE

La direction du contrôle interne réalise une cartographie annuelle de ses risques et met en place des actions permettant de limiter l'occurrence de l'impact de ses risques. Cette analyse est le socle de travail du contrôle interne qui, en recherche d'amélioration continue, travaille afin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces plans d'actions. Cela permet de gérer efficacement la protection des biens, tangibles ou non, de la Maison et de fiabiliser les informations comptables, financières et sociales conformément aux lois et réglementations applicables.

En 2022, le comité de direction conjointement avec la direction d'audit et des risques ont considéré que les lois et réglementations étaient de plus en plus strictes sur le secteur d'activité de la Maison. Ainsi, un nouveau risque majeur a été présenté sur la cartographie des risques de la Maison : **infractions aux règles et réglementations**.

Ce risque majeur comprend plusieurs scénarios dont la non recertification RJC.

Afin de mitiger l'occurrence et l'impact de ce risque, des politiques et procédures sont en place dans la Maison. Aujourd'hui le risque est limité. Néanmoins, un plan d'action continu est en place et monitoré par le comité éthique et conformité.

L'audit interne du groupe LVMH réalise ponctuellement des missions pour s'assurer de la conformité et de l'efficacité des procédures en place.

Notre politique **KYC (Know Your Counterpart)** confirme l'engagement de Chaumet à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans ses pratiques commerciales et ses transactions. Pour cela, nous avons mis en place des procédures de connaissance des contreparties (KYC) pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le Groupe CISA promeut une culture de dialogue et de transparence et a adopté un système d'alerte interne via l'**Alert Line LVMH**, et une interface en ligne dédiée aux employés. Le système permet à tout collaborateur ou partie prenante externe ayant connaissance d'une violation du Code de conduite LVMH, des directives, principes et politiques internes et/ou des lois et règlements applicables, de signaler de manière sécurisée et totalement confidentielle toute violation actuelle ou potentielle des guides et procédures internes, des principes éthiques ainsi que des lois et réglementations en vigueur.

Les salariés peuvent s'adresser à leur manager, à leur responsable des ressources humaines, au correspondant Ethique et Conformité de leur Maison ou au Directeur Ethique et Conformité du Groupe.

Les parties prenantes externes peuvent faire part de leurs préoccupations à leur(s) interlocuteur(s) chez LVMH.

Le Groupe veille à ce qu'aucune sanction disciplinaire ne soit prise, en raison de la remontée d'une alerte, à l'encontre des personnes ayant fait usage de ces canaux de bonne foi et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction.

Cette interface est accessible via le lien suivant : <https://alertline.lvmh.com>.

D. CULTURE

L'année 2022 a été marquée par un évènement culturel pour notre Maison : l'exposition « Végétal – L'école de la beauté » qui a eu lieu du 16 Juin au 14 Septembre aux Beaux-Arts de Paris. Croisant les visions, les époques et les supports, cette exposition inédite invitait les spectateurs à regarder la nature à travers le prisme universel de l'art et de la beauté. Initiatrice du projet, la Maison Chaumet a puisé dans son vaste patrimoine, l'un des plus importants de l'histoire du bijou en Europe, pour faire résonner son regard botaniste avec toutes les formes artistiques qui se sont, elles aussi, penchées sur le végétal. Près de 400 œuvres ont été présentées offrant au public une flânerie à travers 5 000 ans d'art et de science, racontés par le dialogue entre peintures, sculptures, textiles, photographies, mobilier et 80 objets joailliers de Chaumet et d'autres maisons.

Afin de toujours rester innovant, le groupe LVMH propose à ses collaborateurs de partager leurs idées pour ensuite les réaliser en tant que projet via le programme DARE. C'est de cette manière que le projet Heristoria a vu le jour en fin d'année 2022, l'objectif étant de mettre en avant, via une plateforme de vente en ligne, des pièces « patrimoniales ». Dans ce cadre, notre

Maison a répondu présente en ajoutant au catalogue un bracelet de 1926 emblématique de la période Art Déco.

3. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LVMH soutient les Objectifs de développement durable (ODD) et contribue à leur atteinte.

LVMH a créé dès 2012 une feuille de route environnementale fixant des objectifs et des échéances claires. En 2020, la feuille de route 2030 a été rendue publique sous le nom de LIFE 360. Chaque Maison doit décliner cette feuille de route et mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. LVMH s'est notamment engagé auprès du SBTi (Science Based Target Initiative) à réduire de 50% en valeur absolue ses émissions de GES (gaz à effet de serre) sur les consommations d'énergie à horizon 2026 (scopes 1 et 2) et à réduire de 55% ses émissions de GES par unité de valeur ajoutée à horizon 2030 (Scope 3). LVMH s'inscrit de ce fait dans une trajectoire carbone compatible avec l'Accord de Paris et contribue à l'objectif européen de neutralité carbone en 2050. Dans ce cadre nous identifions nos principales ressources naturelles et adoptons une logique d'amélioration de l'efficacité relative à l'utilisation de ces dernières.

Voici les 4 piliers de LIFE 360 :

- La protection de la biodiversité
- La lutte contre le dérèglement climatique
- L'économie circulaire
- La transparence

En tant que Maison du groupe LVMH, Chaumet a engagé des actions qui répondent aux exigences du programme LIFE 360 et a appliqué les directives du Groupe en matière de sobriété énergétique, aussi bien en France que dans le reste du monde.

4. LEXIQUE

CISA = Chaumet International S.A.

KYC = Know Your Counterparty

LVMH = Louis Vuitton Moët Hennessy

LIFE 360 = LVMH Initiatives For the Environment

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONU = Organisation des Nations Unies

RJC = Responsible Jewellery Council

Signé le : 01/03/2023

Par : Sandra Lesteven, Directrice RSE et Développement Durable.